



## Réunion de bureau sans le président

Par **nadafredo**, le **15/02/2019** à **14:24**

Bonjour,

Merci par avance de votre intérêt.

Voilà nous avons qq soucis dans le bureau de l'association dont je suis Secrétaire adjoint. le président fait blocage a pas mal de décision et ne fait les réunions que lorsqu'il est sur qu'il va manquer une bonne partie du bureau. le vice président, le secrétaire et moi, le trésorier souhaiterions faire une réunion où nous sommes tous présents mais le président refuse. cette réunion bien peut elle avoir lieu si + de la majorité des membres peut être présente?

Merci

Par **morobar**, le **15/02/2019** à **18:15**

Bonjour,

Non

A part bien sur une réunion informelle tenue par hasard au bistrot.

Les conditions d'élection et de révocation d'un membre du Ca ou du bureau doivent figurer dans les statuts, sachant que la règle est que c'est le collège électoral qui a la charge de statuer en général.

Sinon il faut aller à l'échéance du mandat.

Par **nadafredo**, le **15/02/2019** à **18:33**

Merci